



## Le nombre de nouvelles rentes AI demeure stable

Dans le cadre de :

### Assurance-invalidité : faits et chiffres 2015

Date : 31.05.2016

En 2015, 14 000 nouvelles rentes pondérées ont été octroyées (en Suisse et à l'étranger). Depuis 2003, où il a atteint son maximum avec 28 200 nouvelles rentes pondérées, le nombre de nouvelles rentes a diminué d'environ 50 % et s'est stabilisé depuis 2012 à un niveau d'environ 14 000 par année. En janvier 2016, le nombre de rentes en cours était de 222 000, soit 3700 rentes pondérées de moins que l'année précédente et environ 14 % de moins que l'effectif record enregistré en janvier 2006.

Nouvelles rentes

#### Le nombre de nouvelles rentes pondérées s'est stabilisé à environ 14 000

En 2015, 14 000 nouvelles rentes pondérées ont été octroyées (en Suisse et à l'étranger ; la pondération consiste à compter une rente entière pour 1, trois quarts de rente pour 0,75, une demi-rente pour 0,5 et un quart de rente pour 0,25, en vue de chiffrer le coût des rentes). Ainsi, ce nombre a diminué d'environ 50 % depuis l'année 2003, où il culminait à 28 200, et il s'est stabilisé depuis 2012 autour de 14 000.

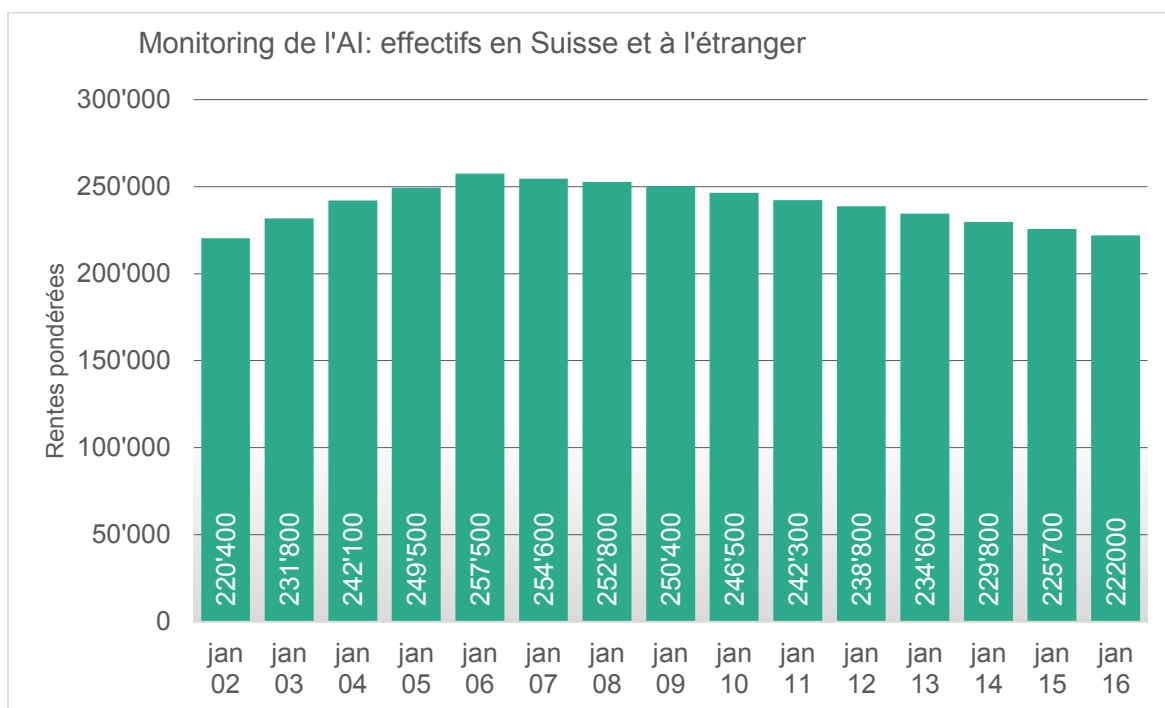
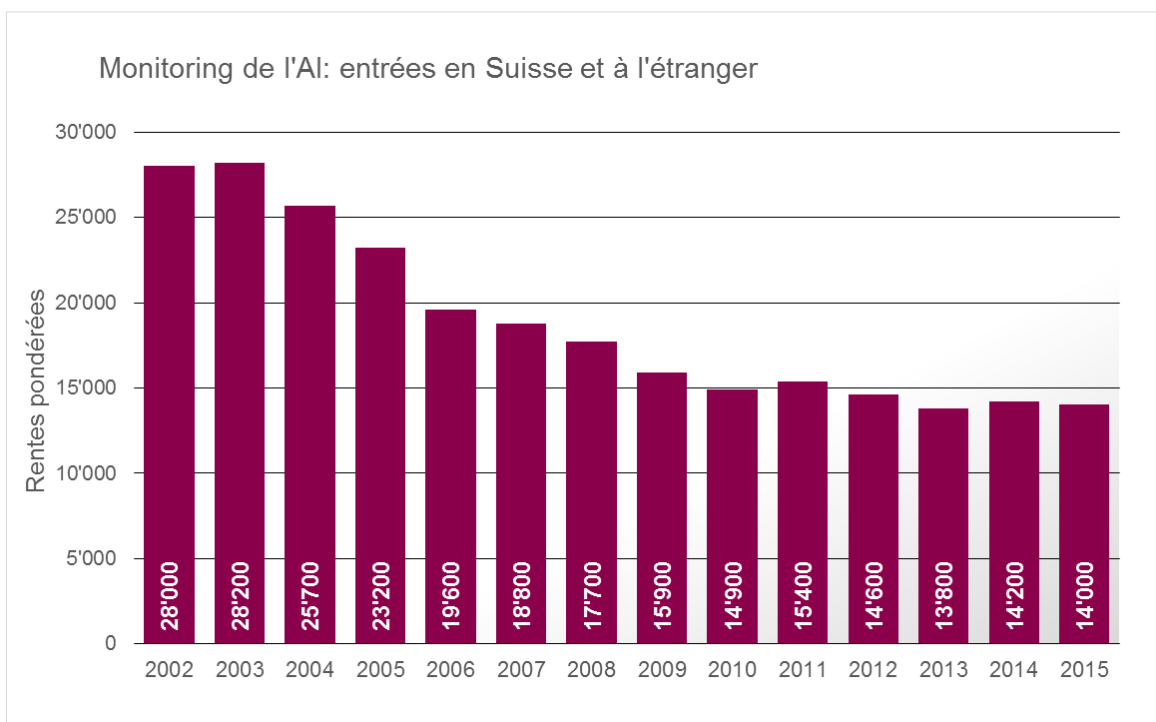
Rentes en cours

#### Le nombre de rentes pondérées continue de baisser

En 2015, le nombre de rentes en cours (en Suisse et à l'étranger) a baissé de 3700, soit 1,6 %, pour s'établir à 222 000. De janvier 2002 à janvier 2006, l'effectif des rentes était passé de 220 400 à 257 500. Le relèvement d'une année de l'âge de la retraite des femmes en 2004 a également contribué à cette augmentation, puisque les femmes qui touchaient une rente AI ont été moins nombreuses cette année-là à percevoir une rente de l'AVS. En revanche, depuis 2007, l'effectif des rentes ne cesse de baisser : de janvier 2006 à janvier 2016, il a diminué de 35 500 rentes pondérées (-14 %).

La 4<sup>e</sup> révision de l'AI et la création des services médicaux régionaux ont permis de faire baisser régulièrement le taux de nouvelles rentes depuis 2004. La 5<sup>e</sup> révision a encore accentué ce recul. Du coup, le déficit annuel de l'assurance a pu être réduit, passant de 1,7 milliard de francs en 2005 à environ 1 milliard en 2010.

Ce déficit est compensé depuis 2011 et jusqu'en 2017 par le financement additionnel provenant d'une augmentation temporaire de la TVA, correspondant à un montant d'environ 1 milliard de francs. A l'échéance du financement additionnel, soit en 2018, l'AI devra présenter durablement des comptes équilibrés et, à long terme, être en mesure de finir de rembourser sa dette envers l'AVS.



**Versions linguistiques de ce document**

Deutsche Version : «Anzahl IV-Neurenten weiterhin stabil»

Versione italiana: «Il numero delle nuove rendite AI rimane stabile»

**Contact**

Office fédéral des assurances sociales OFAS

Communication

+41 58 462 77 11

[kommunikation@bsv.admin.ch](mailto:kommunikation@bsv.admin.ch)

Secteur Statistiques

+ 41 58 462 91 02

[sekretariat.MAS@bsv.admin.ch](mailto:sekretariat.MAS@bsv.admin.ch)